

PLAN D'EAU DE MORTHEZE



Informations Règlement

Caractéristiques :

Plan d'eau de 17 hectares situé sur les communes de Couddes et St Romain sur Cher.
Labellisé en parcours «Passion».
Propriété de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Loir-et-Cher

Equipements :

Tables de pique-nique, toilettes sèches, aire de pêche partagée sécurisée, descente à bateaux, panneaux d'information.

Peuplement piscicole :

Carpes, brochets, black-bass, rotengles, gardons, carassins, brèmes.

Règlementation du site :

Carte de pêche obligatoire
Float tube autorisé
Bateau autorisé avec moteur électrique uniquement (moteur thermique interdit)
Pêche de la carpe la nuit et bateau amorceur interdits
Interdiction de transporter vivante les carpes de plus de 60 cm
Remise à l'eau obligatoire et immédiate des Brochets et Black Bass (No-kill)
Pêche au vif et au poisson mort interdite ; leurres uniquement
Ardillons écrasés obligatoires

Camping & camping-car, baignade et feux interdits

Infractions :

Les infractions au présent règlement feront l'objet de demandes de réparation ci-dessous mentionnées :
Non respect des espèces en No-kill : 200€ ; Non respect de l'utilisation d'hameçons sans ardillon : 50 € par ligne
Non respect de l'interdiction du bateau amorceur : 50 € ; Dépôt des déchets : 100 €
Toute contestation entrainera l'exclusion du site sur l'année.



Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Loir-et-Cher

11, rue Robert Nau 41000 BLOIS

Tél : 02 54 90 25 60

Email : fed.peche41@wanadoo.fr

Site internet : www.peche41.fr